



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS

Tél. : 01.44.83.65.55

e-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Communiqué

Conditions de vie au travail : La dégradation des conditions de travail accentuée par l'austérité

Le 12 novembre 2012, la ministre Marylise Lebranchu a ouvert un cycle de concertation sur l'amélioration de la qualité de vie au travail dans la Fonction publique. Sans nul doute, le sujet est d'importance, tant les fonctionnaires sont en proie à des conditions de travail de plus en plus dégradées.

Les causes sont très clairement identifiées, citons-en quelques-unes :

- Les suppressions massives d'emplois publics effectuées dans le cadre de la RGPP, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, perdurent aujourd'hui ;
- Les restructurations, fusions, réorganisations de services, imposées aux agents, qui bouleversent les conditions de travail ;
- Les pressions hiérarchiques accentuées par les politiques managériales, destinées à exiger des missions toujours élargies avec moins de moyens ;
- L'instauration d'un jour de carence qui contraint de nombreux agents à travailler alors que leur état de santé nécessiterait qu'ils soient en congé maladie. A cela s'ajoute la réduction des RTT, en cas d'arrêt maladie.

S'agit-il de s'attaquer réellement aux causes engendrant « ces traumatismes liés aux modifications de l'organisation du travail » ?

Force est de constater que nous ne pouvons observer aucune avancée sur ces problèmes. La MAP (Modernisation de l'Action Publique) succède à la RGPP, les budgets de fonctionnement, toujours en réduction, dégradent encore les conditions de travail et le jour de carence n'est toujours pas abrogé.

Les trois premières réunions de la concertation sur les conditions de travail ont abordé deux thèmes : les risques psycho-sociaux et le fonctionnement des CHS-CT.

En ce qui concerne les risques psycho-sociaux, les discussions ont porté sur la mise en œuvre d'outils méthodologiques d'évaluation et de prévention, qui seront publiés dans un guide spécifique. Ces outils ont été élaborés dans le cadre de l'accord santé et sécurité au travail, de novembre 2009. FO souhaite qu'ils puissent être diffusés rapidement. Sauf à être naïfs, nous ne pensons pas que ce guide règlera les problématiques évoquées. FO affirme qu'il faut s'attaquer aux causes de la dégradation des conditions de travail. FO refusera d'accompagner une méthode qui ne servirait qu'à faire « passer la pilule » de la politique d'austérité !

En ce qui concerne les CHS-CT, Force Ouvrière a rappelé la nécessité qu'ils puissent bénéficier dans les trois fonctions publiques de moyens suffisants pour assumer leurs missions. Nous avons également exigé que les membres des CHS-CT puissent avoir le choix de l'organisme agréé qui assurera leur formation de cinq jours.

FO n'hésitera pas à rappeler également tous les problèmes engendrés par la remise en cause de l'accord dérogatoire CHS-CT au ministère de la Défense, et exiger son rétablissement.

Force Ouvrière a pour habitude d'aller au bout des discussions, voire de la négociation. Néanmoins, il n'est pas question d'accepter que les discussions se bornent à savoir comment accompagner au mieux les effets dévastateurs d'une politique d'austérité dans la Fonction publique.

PARIS, le 5 février 2013.